

AFFAIRE N° 17. - Acquisition du terrain situé à BOIS de NEFLES, appartenant à Madame MAUNIER.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'un terrain de 15 000 m<sup>2</sup>, situé à BOIS de NEFLES, en vue de la réalisation d'un terrain de foot-ball.

Ce terrain a fait l'objet d'une proposition de vente pour le prix de 8 250 000 Frs CFA.

Bien que le prix demandé soit supérieur à 10 % à l'évaluation effectuée par Le Service des Domaines, je vous demande de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de cet immeuble qui permettra de doter la région du BOIS de NEFLES d'un stade.

La dépense correspondante, soit 8 250 000 Frs CFA, sera imputée sur l'emprunt de 300 000 000 Frs CFA que la Municipalité a contracté auprès de la C.A.E.C.L. pour l'achat de terrains.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

\*